

COMMENT CRÉER UNE EIRL?

QIIRO vous délivre les 5 étapes clés de la création d'une EIRL

1 QUI PEUT CRÉER UNE EIRL?

- L'entrepreneur individuel
- Le commerçant
- L'artisan
- L'agriculteur
- Le mineur émancipé ou non
- Le professionnel libéral
- Le micro-entrepreneur



POURQUOI ? 2

- **gestion simplifiée**
- **mettre à l'abri son patrimoine en l'affectant** : en cas de difficultés, les créanciers ne peuvent saisir que les éléments biens affecté à l'activité professionnelle

3 COMMENT ?

Pour créer une EIRL, il faut faire une déclaration d'affectation du patrimoine qui doit obligatoirement faire mention d'un descriptif des biens, des droits, des obligations ou des sûretés nécessaires à l'exercice de l'activité professionnelle de l'entrepreneur individuel.

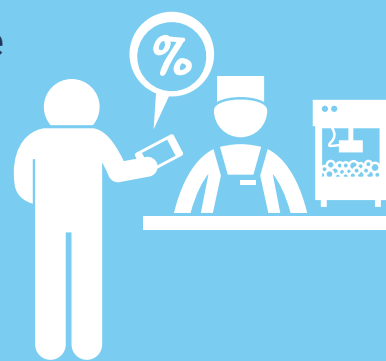


OÙ? 4

- La déclaration d'affectation doit être transmise au CFE du :
- **Registre du commerce et des sociétés (RCS)** pour le commerçant
 - **Répertoire des métiers (RM)** pour l'artisan
 - **Registre spécial des agents commerciaux (RSAC)** pour l'agent commercial
 - **Registre de l'agriculture (RA)** pour l'exploitant agricole
 - **Registre spécial des EIRL** pour le micro-entrepreneur ou celui qui exerce une activité libérale

5 COMBIEN ?

- **Gratuite** : Si la déclaration d'affectation du patrimoine est déposée avec la demande d'immatriculation de l'EIRL
- **42 €** pour les artisans et les exploitants agricoles
- **55,65 €** pour les commerçants
- **49,75 €** pour les agents commerciaux
- **55,97 €** pour les professionnels libéraux
- **139,93 €** pour l'affectation d'un bien immobilier



VOTRE ASSISTANT JURIDIQUE AUGMENTÉ
QIIRO VOUS ACCOMPAGNE DANS LA
CRÉATION DE VOTRE ENTREPRISE ! RÉDACTION
DES STATUTS, CHOIX DE LA BONNE FORME
JURIDIQUE, FORMALITÉS
ADMINISTRATIVES....N'ATTENDEZ PLUS,
REJOIGNEZ NOUS !

QIIRO

qiiro.eu